



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX AU FLEURET – 2025-2026

Plan de formation :

3 EDJ, 2 stages « regroupement 92 » obligatoires et les Championnats Départementaux Individuel et par Equipes.
Et surtout de la pratique en club !

Les dates et les lieux des épreuves sont indiqués sur le calendrier départemental.

La formation porte sur 4 grands axes :

(Voir aussi grille des compétences dans le livret d'évaluation)

Les Maîtres d'Armes présents insisteront sur ces points lors de l'observation aux EDJ.

1) L'organisation

- Veiller au port de la sous cuirasse et au bon état du matériel (masque bien fixé....)
- Sécurité des tireurs (placés en bout de piste et avertis de l'assaut suivant pour se tenir prêts. Personne dans le « couloir des arbitres »)
- Tenue de la feuille de poule (marquer au fur et à mesure les scores)
Respect de l'ordre des matchs sauf en cas de problème
- Être vigilant aux fautes de combat (chacun doit pouvoir défendre sa chance)
- Placement de l'arbitre (entre les 2 tireurs avec l'appareil dans le champ de vision pour éviter de devoir tourner la tête)
- Être capable de détecter une panne simple pour éviter les changements intempestifs et la perte de temps (l'arbitre a toujours un petit tournevis avec lui)

2) La prestance

- Être ponctuel ($\frac{1}{4}$ heure avant les tireurs) et disponible
- Veiller à avoir une tenue correcte (port obligatoire du tee-shirt arbitre CDE92)
- Parler fort et sans hésitation
- Diriger les assauts avec autorité

3) Le rôle pédagogique

- Expliquer aux enfants (avant de commencer la poule) le déroulement de l'épreuve (principes de la convention et manière de combattre)
- Rappeler les fautes à ne pas commettre (protection, course) et les sanctions encourues après avertissement verbal (implique une parfaite maîtrise du règlement des épreuves de jeunes)
- Montrer clairement le score aux enfants (en levant les mains) pour qu'ils puissent suivre le déroulement de l'assaut (utile pour les parents aussi)

4) La qualité de l'analyse et du vocabulaire

- Utilisation de la bonne terminologie (attaque, contre-attaque, arrêt, parade riposte, remise)
- Détecter le départ de l'action offensive par un mouvement continu du bras armé (et non un déplacement vers l'avant)
- Utilisation de la gestuelle simplifiée :
(Engarde, prêt, allez, départ de l'action, touche, point + score montré avec les doigts)

**Ces points seront rappelés lors de la réunion des arbitres et des Maîtres d'Armes «évaluateurs» à la 1^{ère} séance des EDJ.
Le point 4 est prépondérant pour l'obtention du diplôme.**



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

CURSUS DE FORMATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX AU FLEURET – 2025-2026

Modalités d'évaluation :

Livret personnel de 5 évaluations selon les critères de la grille des compétences.

- Possibilité d'être évalué une fois au 2^e et 3^e EDJ
- 3 autres évaluations lors du championnat départemental individuel et/ou du championnat départemental par équipes

À tout moment, si l'ATD et/ou le référent de l'arbitrage sur place juge(nt) le niveau d'un candidat insuffisant, sa formation pourra être suspendue. Dans ce cas, le candidat n'arbitrera pas au Championnat Départemental et reprendra sa formation la saison suivante. L'examen écrit reste acquis.

A l'issue des évaluations, les arbitres qui n'auraient pas été validés poursuivront eux aussi leur formation la saison suivante. Ils pourront, après accord de l'ATD, être réévalués à la fin du premier trimestre de la saison suivante et être titularisés si leur niveau est jugé satisfaisant.

Le niveau des candidats titularisés sera renseigné sur l'Extranet fédéral.

Rémunération des candidats :

En adéquation avec le règlement fédéral, la rémunération des arbitres en formation départementale sera de 25 € par journée d'arbitrage (EDJ, championnat départemental par équipes et championnat départemental individuel).

La totalité de ces indemnités, sera versée à la fin de la formation.

Assiduité des candidats :

La présence aux stages « regroupement 92 arbitres » est obligatoire pour tous les candidats.

En cas d'absence, une pénalité financière de 20 euros sera retenue sur le montant des indemnités versées.

Il est envisagé une prime d'assiduité pour les candidats ayant suivi l'intégralité du cursus de formation.

En cas d'absence à 2 EDJ, la formation est considérée comme nulle.

Le candidat ne pourra alors prétendre à aucune rémunération et ne pourra pas poursuivre sa formation ni passer l'examen final.

Les motifs d'absence seront étudiés au cas par cas, à la seule condition que l'ATD ait été prévenu avant.

Rôle des formateurs / évaluateurs :

Les évaluateurs sont soit des Maîtres d'Armes, soit des arbitres régionaux ou supérieurs désignés par l'ATD.

Leur rôle est d'observer et de conseiller les candidats lors des épreuves EDJ et Championnat Départemental Individuel (en tenant compte des 4 axes cités ci-dessus), de faire avec eux un bilan précis de leurs compétences (grille du livret) et de les évaluer (fiches du livret).

Chaque évaluation doit porter sur un minimum de 5 assauts observés par candidat.

L'évaluateur transmettra ses remarques ou évaluations à l'ATD ou au référent de l'arbitrage sur place, à la fin de chaque séance.

Suivi de la formation et documentation

Les candidats pourront suivre leur cursus et télécharger des documents liés à leur formation (grille de compétences, fiche d'évaluation...) en consultant le site internet du département <http://www.escrime-cde92.fr/> dans la rubrique « arbitrage ».

Thomas MARTIN

ATD CDE92 thomas.martin7874@gmail.com ou atd@escrime-cde92.fr